



Rigaud

AVIS PUBLIC

Est donné que les membres du conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 17 septembre 2018, à 19 h, à la salle du conseil de la Ville de Rigaud située au 106 de la rue Saint-Viateur (hôtel de ville), statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

448, chemin du Petit-Brûlé — Agrandissement d'une écurie accessoire à l'habitation en zone agricole – lot 3 607 312 – zone A-1

- Demande ayant pour effet de permettre l'agrandissement d'un bâtiment accessoire résidentiel dérogatoire à plus de 60 m de la rue publique, dans une zone agricole, contrairement et tel qu'exigé au règlement de zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé, article 10.1.4.

Toute personne et tout organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil avant que celui-ci ne statue sur cette demande de dérogation mineure.

Fait et donné à Rigaud, ce 31 août 2018.

Chantal Lemieux
Greffière adjointe

Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

Ateliers
municipaux
391, chemin
J.-René-Gauthier

Caserne de
pompiers
7, rue Jules-A.-
Desjardins

Bibliothèque
102, rue St-Pierre

Téléphone :
450 451-0869
Télécopieur :
450 451-4227